

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19 juin 2008

Présents : Alain Delhoume, maire, Bernadette De Angeli, Jean-Paul Mariaud, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floc'h et Serge Roux, adjoints

Mesdames Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelle, Joëlle Duqueroix et Patricia Lansade, Sophie Raymondau, Messieurs Thierry Fournier, Jean-Paul Gadaud, Lionel Guillot, Jacques Guy, Jean-Michel Lévêque et Christian Principaud.

Excusés : Sylvie Tête-Léonard avec procuration à Véronique Barinotto et Rémy Goursaud avec procuration à Serge Roux

Secrétaire de séance : Véronique Barinotto

### **1. Compte-rendu des commissions**

#### **1.1 Commission urbanisme**

- Places de parking supplémentaires à Senon : la commission a étudié les solutions envisageables pour doter les nouveaux logements de Senon de places de stationnement supplémentaires. Elle propose au conseil de retenir la création de 8 places de stationnement sur l'arrière des bâtiments. Ces emplacements seront matérialisés, bien délimités et éclairés.

- Occupation du domaine public communal : la commission propose au conseil d'accorder l'autorisation au restaurant Le Clafoutis d'utiliser environ 38 m<sup>2</sup> d'espace public pour créer une terrasse. Le conseil accepte cette proposition et charge le Maire de fixer la redevance due par le commerce.

- Assainissement de la Châtre : la réalisation des réseaux de collecte est en voie d'achèvement, il reste à réaliser les 3 franchissements de la route départementale. Les 3 bassins qui composent la station de traitement sont en cours de réalisation. (voir article « Histoires d'eaux »).

- PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) : un des sentiers de randonnée de la forêt communale va être inscrit au PDIPR. Le balisage se fera en accord avec Limoges-Métropole et avec financement du Conseil Général. Pour être inscrit, un sentier de randonnée doit répondre à des critères, en particulier un passage sur des voies goudronnées extrêmement limité. Le conseil souhaite que les services Espaces Naturels de Limoges-Métropole soient

sollicités afin de fournir à la commune une assistance technique sur les autres sentiers communaux (balisage, entretien ...)

- Construction de l'école maternelle : les plans actualisés et mis à jour ont été remis par l'architecte. Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) doit être prêt pour la mi-juin. A l'issue de l'appel d'offres, l'ouverture des plis pourrait avoir lieu vers mi-juillet. Si l'appel d'offres est fructueux, les travaux débiteront vers le 15 septembre.

- Parcours-santé Sur ce sujet, le conseil demande à la commission Urbanisme/Voirie de reprendre les études déjà réalisées en 2006/2007 et qui donnaient les caractéristiques d'un « parcours santé » implanté aux abords immédiats du bourg.

#### **1.2. Commission voirie**

- Un tableau reprenant les travaux des employés municipaux est présenté aux membres du conseil : il apparaît que pour la période avril/mai 2008, ce sont les travaux de voirie et d'entretien des espaces verts qui sont prépondérants (46% et 38%).

- La commission a dressé la liste des projets mis à l'étude et pour chacun d'entre eux les élus responsables :

- Aménagement du terrain autour du lavoir de Senon
- Aménagements complémentaire de l'aire de jeux du bourg,
- Parcours santé,
- Sécurité des accès aux écoles,
- Eclairage public,

- Elagage/abattage des arbres,
- Entretien des voies communales,
- Signalisation routière,
- Aménagement des villages,
- Achat de petits matériels,
- Aménagement de l'atelier communal,
- Chemins de randonnées,
- Fleurissement et illuminations.

- Tous les bâtiments communaux ont été visités avec un expert afin de connaître les éventuels travaux d'entretien nécessaires.

- De même l'ensemble de la voirie communale a été expertisé par les services compétents de Limoges-Métropole : la structure et les fondations sont bonnes. Cependant des travaux de remise en état de « la surface de roulement » doivent être entrepris. Pour 2008, la liste des travaux à mener sur les voies communales a déjà été établie, elle sera respectée :

- trottoirs le long de la rue St-Eloi afin d'assurer une continuité de cheminement avec le lotissement du Clos,

- la route de la Croix des Charriers

- une partie de la route du Boschaudérier.

Pour 2008, ce sont environ 150 000 euros qui seront consacrés à la voirie. Pour 2009, une somme équivalente (voir légèrement supérieure) sera disponible. La commission fixera les nouvelles priorités.

Le nouveau matériel (tracteurs de 75 et de 100 cv, tout équipés) est affecté aux trois communes (Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac) et sera mis en commun. La commission indique qu'en attendant le tracteur neuf de 100 cv, c'est un matériel d'occasion en parfait état qui sera prêté à la commune de Saint-Gence par Limoges-Métropole. Signalons l'obligation pour les utilisateurs de ce type de matériel de posséder le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité), la commune financera la formation et l'évaluation des aptitudes des personnels techniques communaux.

Note : le conseil décide que l'ancien tracteur qui n'est plus utilisé peut être mis en vente (voir annonce en annexe).

### 1.3. Commission des affaires scolaires

#### - Conseil d'école

La garderie municipale présente quelques difficultés de fonctionnement liées notamment à la fréquentation importante des enfants. Ainsi, ce sont 65 enfants qui sont présents en moyenne le matin, et 90 le soir, avec des pics importants sur certaines tranches horaires. La commission propose d'augmenter l'encadrement de la garderie à partir de la rentrée 2008, en particulier aux moments de la plus forte fréquentation.

De plus des activités manuelles pourraient être proposés aux enfants de 16h30 à 18h00.

A partir de la rentrée 2008, le poste d'assistante d'éducation (éducation nationale) qui permettait d'assurer la coordination des ateliers péri scolaires du soir est supprimé. Le SIEPEA ne pourra plus assurer d'aide aux devoirs. Cependant, une étude surveillée aura toujours lieu à l'école, elle sera assurée par le personnel communal les lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h15.

Le fonctionnement des activités péri-scolaires assurées par le SIEPEA sera recadré et rappelé à tous les acteurs impliqués : parents, directeurs d'école, enseignants, personnels de surveillance et élus :

- durée des activités 1 heure

- 1 atelier différent chaque soir

- inscriptions dès le mois de juin afin de faciliter le démarrage à la rentrée

- en cas d'absence de l'animateur, les enfants seront pris en charge par la garderie (le SIEPEA prenant en charge les frais de garderie).

- Achat de matériel.

Devant le coût de revient des imprimantes à technologie « jet d'encre », le conseil propose aux enseignants d'effectuer les tirages « couleur » indispensables sur le nouveau copieur installé à la mairie. Les tirages « noir et blanc » pourraient être effectué sur une imprimante laser NB .

- Musique : le conseil accepte de renouveler la convention liant nos écoles au SIEMD (Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement de la Musique et de la Danse) et de continuer à financer l'enseignement de la musique au cours de l'année scolaire 2008/2009.

- Service minimum : dans l'état actuel de la législation, le conseil ne souhaite pas instituer un « service minimum » en cas de grève des enseignants. Il est sensible aux difficultés éprouvées par les parents qui doivent trouver un mode de garde pour leurs enfants, mais il ne souhaite pas s'immiscer dans un conflit Etat/Fonctionnaires.

- Rentrée 2008/2009, après la suppression des cours du samedi matin, les enfants des écoles maternelles et primaires peuvent bénéficier de deux heures hebdomadaires de soutien. Que disent les textes : « *Les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage peuvent bénéficier en outre de deux heures d'aide personnalisée dans les conditions fixées par l'article 10.3.*

*10.3 L'organisation générale de l'aide personnalisée prévue pour répondre aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription sur proposition du conseil des maîtres.*

*L'ensemble des dispositions retenues est inscrit dans le projet d'école.*

*Le maître de chaque classe dresse, après avoir recueilli l'accord des parents ou du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficieront de l'aide personnalisée organisée pour répondre à leurs besoins spécifiques, dans la limite de deux heures par semaine. »*

Les conseils des maîtres ont fait des propositions à l'Inspecteur d'Académie et c'est l'IA qui indiquera à la rentrée qu'elle est l'organisation retenue. Le conseil tient à souligner les difficultés de mise en œuvre de ces mesures, il rappelle que l'organisation des transports scolaires permet aux enfants de suivre tous les cours dispensés à l'école, cela risque de ne plus être le cas avec une nouvelle organisation de la journée scolaire. En effet si les cours de soutien ont lieu avant le début des cours (par exemple de 8h20 à 8h50) ou après la fin des cours (par exemple de 16h30 à 17h00), les enfants concernés ne pourront plus bénéficier des transports scolaires, sauf à décaler l'ensemble des horaires d'une ½ heure. Enfin, le conseil rappelle son attachement aux activités péri scolaires pour les enfants mises en place par le Siepea de 16h30 à 17h30 et qui sont accessibles gratuitement à l'ensemble des enfants qui le souhaitent. Le conseil souhaite vivement que tous les partenaires éducatifs (enseignants,

parents, élus ...) soient associés à la mise en place de ces mesures.

#### **1.4. Commission affaires sociales**

- Mise en place d'ateliers pour personnes âgées : à l'initiative de Mmes Christine Graffeuil (infirmière), Aurore Montibus (assistante familiale) et Stéphanie Masdoumier (auxiliaire de vie) et en collaboration avec la municipalité de Saint-Gence, des ateliers destinés aux aînés de la commune ont démarré le 3 juin au rythme de 2 par semaine, le mardi et le jeudi. Activités manuelles, jeux, préparations culinaires, discussions seront l'occasion de renouer un dialogue entre les participants, voire de rompre une solitude. L'expérience sera poursuivie pendant l'été. Il faudra trouver un cadre associatif pour pérenniser cette activité à la rentrée.

Le conseil félicite les personnes à l'origine de cette initiative et accepte de verser une aide au démarrage pour financer les achats nécessaires. En ce qui concerne le transport des personnes âgées pour se déplacer et venir participer, plusieurs solutions possibles sont à l'étude.

- Assistante sociale : le conseil souhaiterait mettre en place une permanence de l'assistante sociale à la mairie de Saint-Gence. Une demande sera adressée au Conseil général pour que cette permanence soit tenue à titre expérimental de septembre à décembre 2008.

- Associations caritatives : la commission a entrepris un travail afin de mieux connaître les activités des associations caritatives sur la commune.

- Instance de coordination de Nieul : ce sont Véronique Barinotto et Alain Delhoume qui participent au bureau de cette structure.

Voici la composition du nouveau bureau :

Présidente : Noëlle Laplagne (Veyrac)

Vice-présidents : Mme Auvinet (Nieul), Mr Maneuf (Nieul), Mr Barrat (Peyrilhac), Mr Verger (Directeur EHPAD Nieul)

Secrétaire : Mme Porcher (Club 3<sup>ème</sup> âge Peyrilhac), Secrétaire adjointe : Mme Léonard (Chaptelat)

Trésorier : Mme Barinotto (Saint-Gence),  
Trésorière adjointe : Mme Furelaud (Saint-Jouvent)

#### - Associations

Un dossier complet comprenant un guide pratique d'aide à la gestion d'une association et divers documents (demande de subvention, modèle de compte rendu financier ...) est en cours d'élaboration. Il sera remis à tous les présidents d'association lors de la réunion annuelle des associations communales.

### **1. 5. SIEPEA**

Syndicat Intercommunal pour l'Enfance, la Petite Enfance et l'Adolescence du Pays de Glane

Voici le nouveau bureau :

Président : Serge Roux (Saint-Gence)

Vice-présidents : Noëlle Laplagne (Veyrac),  
Elizabeth Pherivong (Peyrilhac)

Secrétaire : Frédéric Parade (Veyrac)

Trésorier : Bernadette De Angeli (Saint-Gence)

Membres : Jacqueline Maneix (Veyrac),  
Séverine Desbourdelle (Saint-Gence),  
Myriam Savi (Peyrilhac),  
Didier Barrat (Peyrilhac)

Accueil de Loisirs (c'est le nouveau nom du Centre de Loisirs)

En 2007, ce sont 2911 journées complètes, 290 matinées et 323 après-midi qui ont été assurées. On constate cependant une stagnation de la moyenne de fréquentation journalière : 43.1 enfants en 2007 (43.6 en 2006).

Tranche d'âge des enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs :

4/5 ans : 35.4%

6/8 ans : 41.4 %

9/12 ans : 23.2%

Pourcentage de fréquentation par commune,

Veyrac : 43.7%

Saint-Gence: 34.9%

Peyrilhac : 16%

L'Accueil de Loisirs sera ouvert une semaine supplémentaire en Août, soit jusqu'au 22 août  
RAM (Relais Assistantes Maternelles)

En 2007, ce sont 77 parents et 56 assistantes maternelles qui ont pris contact avec le RAM.

LAEP : la Maison Soleil

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, un Lieu d'Accueil Enfants-Parents appelé la Maison Soleil existe à Peyrilhac dans les locaux du RAM. Deux personnes, Christelle Renault, animatrice du RAM et Marie Benoist, nouvelle intervenante, accueillent les enfants accompagnés d'un proche (parents, grands-parents ...) tous les vendredis de 9h00 à 12h00. Cet accueil est gratuit, sans inscription et basé sur la confidentialité et l'anonymat. Les accueillants répondent à toutes les questions et sont à l'écoute des difficultés des parents, quelles qu'elles soient.

#### Multi Accueil

La capacité d'accueil est de 18 enfants depuis le 01/06/2007 (enfants de 2.5 mois à 6 ans)

Voici les effectifs accueillis par commune :

Saint-Gence : 44 enfants inscrits

Veyrac : 19 enfants

Peyrilhac : 11 enfants

Autres : 2 soit un total de 76 enfants qui sont inscrits et fréquentent le multi-accueil. Le taux d'occupation est de 76.55 %, soit un des meilleurs du département.

### **1.6. Commission Communication**

- la « sangria républicaine » du 31 mai : les élus de Saint-Gence avaient invités la population et les élus des communes voisines à venir partager un moment de convivialité autour d'un buffet et d'un verre de sangria.

- un dossier de présentation du lotissement communal de la Gagnerie a été envoyé vers les constructeurs de maisons individuelles (documentations sur le lotissement et la commune). Cette démarche porte ses fruits puisque de nombreux contacts sérieux ont été pris.

- organisation du week-end des 20 et 21 juin : Pour la première fois à Saint-Gence, une fête de la musique a été organisée par la municipalité. De plus, le vendredi soir, une randonnée semi-nocturne et un feu de la Saint-Jean avaient lancé les festivités.

- le site internet : le blog de la commune est alimenté régulièrement avec des articles concernant la vie communale ou les manifestations organisées : terrains à construire de la Gagnerie, la Vinigast, changement de propriétaires au bar/restaurant,

logements HLM de Senon, commémoration du 8 mai 1945, réunion intercommunale des 3 conseils municipaux, l'invitation à la population du 31 mai, la fête de la musique, le gala de danse En K'Danse, le tournoi de tennis de table de l'ESSAGE, le tournoi de pétanque de l'ASSG foot ...

Penser à visiter le blog et le site de Saint-Gence : [saintgence.canalblog.com](http://saintgence.canalblog.com)

### **1.7 Intercommunalité**

Voici des dossiers abordés lors de réunions des commissions de Limoges-Métropole et qui concernent directement Saint-Gence et ses habitants :

- Ordures ménagères : une évaluation sur le fonctionnement des déchetteries est en cours. A la demande d'usagers, les horaires d'ouverture ont été modifiés, cette modification intervient à titre expérimental.

Les nouveaux horaires d'ouverture sont : 9h00-12h30 et 14h00-18h00 à compter du 15 juin 2008.

La pose d'un panneau de limitation de vitesse à l'approche de la déchetterie est évoquée afin de sécuriser l'accès à la déchetterie lorsque plusieurs véhicules stationnent devant l'entrée et empiètent sur la chaussée.

- Transports :

Le conseil souhaite que les enfants résidant sur le territoire de Limoges-Métropole et suivant leur scolarité dans un collège hors agglomération ne soient pas pénalisés par des tarifs différents (enfants de Saint-Gence qui voit au collège à Couzeix, par exemple).

L'expérience Télébus (transport à la demande avec des points de ramassage et des horaires fixes) doit être poursuivie et pourrait être aménagée. Une commission communale proposera des améliorations et veillera aux conséquences de la suppression des cours le samedi matin et de la mise en place des heures de soutien dès la rentrée 2008.

- Habitat : alors que la commune n'est soumise à aucun quota, Saint-Gence présente une offre en matière de logements sociaux très satisfaisante, ce qui correspond aux objectifs de la municipalité de favoriser la mixité sociale.

- Assainissement : à la suite des contrôles des assainissements individuels par le SPANC

(Service Public d'Assainissement Non Collectif) de Limoges-Métropole, Saint-Gence est une des rares communes à avoir entamé des procédures de mise en demeure demandant la réalisation de travaux de mise aux normes. Les propriétaires d'installations à l'origine d'une pollution disposent de 2 ans pour effectuer les travaux demandés. Une liste complémentaire des habitations qui n'ont pas été encore contrôlées sera établie et communiquée au SPANC.

- Gymnase : La commission « gymnase » regroupant des représentants des communes de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac, auxquels seront associés les représentants de Nieul et Saint-Jouvent va se réunir le 30 juin.

### **1.8. Finances**

Jean-Paul Mariaud présente une analyse des finances de la commune basée sur les chiffres (taux, indicateurs ...) fournis par le Ministère des Finances. Ces chiffres sont comparés aux moyennes des communes de la même strate (population entre 500 et 2000 habitants).

Les chiffres montrent que Saint-Gence dispose de 35% de recettes en moins que la moyenne des communes comparables du département. En effet, les ressources propres de la commune proviennent uniquement des impôts, des participations des parents aux frais du restaurant scolaire et de la garderie municipale, de la location de la salle polyvalente. Or la politique de la municipalité a toujours été d'offrir des tarifs bas pour favoriser l'accès des enfants au restaurant scolaire et à la garderie. De plus la salle polyvalente est cédée gratuitement aux associations pour l'organisation d'une manifestation.

Des communes disposent de ressources provenant de redevances versées pour l'occupation de leur domaine communal (émetteur, barrage ...) ou de la vente des produits de forêts communales. Ce n'est pas le cas pour Saint-Gence.

Les chiffres indiquent également que les dépenses sont inférieures de 20% à la moyenne départementale, ce qui traduit une bonne gestion.

Cependant le déséquilibre existant entre recettes (-35%) et dépenses (-20%) oblige à

une gestion très stricte (par exemple envisager le report des achats non prioritaires).

Une analyse financière élaborée par la Trésorerie de Nantiat nous sera présentée fin Juillet, elle permettra de planifier les investissements programmés sur la mandature et d'en mesurer les conséquences financières en matière d'emprunt et de fiscalité.

Le Conseil décide néanmoins de poursuivre la politique de tarifs les bas possibles et se prononce pour une hausse modérée des tarifs communaux à la rentrée scolaires 2008 :

	2007	2008
CANTINE		
trimestre	80.10	<b>82.50</b>
jour	2.40	<b>2.47</b>
GARDERIE		
mois	21.25	<b>21.89</b>
2 <sup>ème</sup> enfant	10.40	<b>10.92</b>
jour		<b>2.21</b>

## **2 - Compte de gestion 2007**

Lors de la présentation des comptes au cours de la séance précédente du conseil par JP Mariaud, une opération d'ordre (sans effet sur les résultats) manquait. La trésorerie, consultée sur ce point a indiqué que l'ensemble des opérations présentées était correct. En conséquence, le compte de gestion et le compte administratif adopté précédemment sont identiques.

## **3. Jury d'assises**

Le tirage au sort des jurés d'assises a désigné :

- Claude Ruiz, la Croix des Charriers
- Eric Denardou, la Ribière du Theil
- Claude Boutinaud, la Celle

Ces trois personnes feront donc partie de la liste primaire des jurés d'assises qui comptera 272 jurés.

## **4. Compte rendus de réunions**

**4.1. Pays de Limoges :** une réunion d'information s'est tenue le 13 juin afin de présenter le « Pays de Limoges », le volet territorial du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 qui concerne des projets mis en œuvre sur le territoire des Pays. C'est dans ce

cadre que le projet de gymnase inter communal a été retenu.

**4.2. SIEPAL :** le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges a tenu sa réunion d'installation du nouveau Comité Syndical (suite au renouvellement des conseils municipaux). Le SIEPAL regroupe 47 communes, soit 224 000 habitants, c'est-à-dire 3 communautés : Limoges-Métropole, Aurence Glane Développement, Noblat et 13 autres communes. Six commissions ont été constituées :

- urbanisme, habitat et espaces ruraux
- environnement
- développement économique
- infrastructures, grands équipements et services
- loisirs, tourisme et culture

**4.3. SEHV** Le Syndicat Energies Haute-Vienne qui regroupe les 201 communes et les 22 intercommunalités du département, a tenu son assemblée plénière le 21 mai 2008 afin de constituer son bureau et ses différentes commissions.

Président : M. Brouille

Vice-présidents : M. Dupin, Lachaud, Mme Millère, M. Leboutet

## **4.4. Haut débit numérique sur le secteur du Theil**

- Lundi 21 avril : réunion publique pour les habitants de Saint-Gence et Veyrac, présentation des offres de la société Numéo Infrastructures.

- Mercredi 11 juin : rencontre avec Numéo

Les élus ont fait le point des inscriptions des habitants intéressés : 16 à Saint-Gence, 33 à Veyrac.

- Mercredi 18 juin : une rencontre avec Numéo devait permettre de déterminer les points hauts susceptibles d'accueillir des antennes (châteaux d'eau de la Barre, d'Oradour, de Veyrac, de Bellegarde) .

- Jeudi 19 juin : réunion sur le haut débit avec Limoges-Métropole.

**Dernière minute : La société Numéo se désengage de l'opération Haut Débit d'Urgence !**

**Le syndicat DORSAL et la société Axione, contactés répondent que :**

- le Wimax est toujours en phase de réglage, cependant, après une campagne de mesure, des pylônes vont être déplacés, d'autres rajoutés afin d'augmenter la couverture du territoire.

- les autres solutions (ADSL avec installation de dispositifs NRA-ZO, Wifi et même satellite) sont toutes à l'étude et un plan plus précis doit être communiqué début juillet.

Le conseil municipal regrette cette situation qui pénalise une partie des habitants de la commune qui ne peuvent pas accéder au haut débit numérique, il demande au syndicat mixte Dorsal de tout mettre en œuvre pour que des solutions pérennes soient trouvées rapidement afin que tous les habitants de la commune qui le souhaitent bénéficient d'un accès haut débit.

4.6 Bords des rivières Une réunion publique destinée aux riverains de la Glane s'est tenue à Nieul afin de présenter les travaux préconisés par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne (SABVM) sur la Glane :

- enlèvement des embâcles de la source à l'embouchure

- protection des berges avec installation d'une clôture à 1 m du cours d'eau et aménagement d'abreuvoirs pour les animaux domestiques.

Ce point a fait l'objet de discussions avec les riverains, en particulier pour le financement de ces réalisations et sur la difficulté qu'auront les riverains pour entretenir la bande de terrain de 1 m.

## 5. Délibérations

- le conseil autorise le maire à signer les actes concernant l'achat de la maison jouxtant la salle polyvalente et à proposer cette habitation à la location (loyer mensuel 600€)

- le stationnement des gens du voyage est interdit sur le territoire des communes de

Limoges-Métropole en dehors des aires aménagées.

- le conseil autorise le maire à signer une convention permettant à la commune de bénéficier de commandes groupées gérées par Limoges-Métropole pour la mise en place éventuelle de bennes collectant des déchets communaux.

## 6. Informations diverses

La préfecture a organisé « une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française » le 24 avril 2008. 203 personnes étaient concernées, dont deux de la commune de Saint-Gence.

Syndicat de la Haute-Glane : Jean-Pierre Floc'h et Jacques Guy représenteront la commune.

Construction de l'Ecole maternelle : le conseil autorise le maire à signer les marchés résultant des appels d'offres

Le règlement intérieur définissant les règles de fonctionnement du conseil municipal est adopté.

Une convention est signée avec l'OPHLM qui fixe fixant le nombre de logements sociaux réservée à la commune sur l'opération HLM de Senon.

### Personnel

- Nouvelle organisation concernant l'entretien des locaux scolaires afin de prendre en compte la suppression des cours le samedi matin et l'augmentation des effectifs à la garderie.

- Proposition de modification des horaires du personnel technique : afin d'assurer un meilleur service à la population, il est proposé au personnel technique d'assurer une permanence à 2 agents le vendredi après-midi.

- Bon rétablissement à Sandra Ablana et à Sabine Blanchet. Bienvenue à Monique Perrot qui assure le remplacement.

Remerciements chaleureux à M. Lebraud, ancien combattant de 39/45 et prisonnier de guerre qui est venu apporter son témoignage

et répondre aux questions des enfants de CM2. (voir l'article écrit par les élèves de la classe de CM2)

Contrôle SATESE les services compétents du Conseil général de la Haute-Vienne (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) effectuent des visites régulières des systèmes d'assainissement collectif de la commune et ont transmis le rapport d'observations annuelles des installations de lagunage du bourg. Les conclusions sont les suivantes : « *Fonctionnement satisfaisant compte tenu des conditions de charge de la station, eaux traitées de bonne qualité* »

Le laboratoire départemental d'analyses de la Haute-Vienne a effectué une analyse microbiologique alimentaire sur un plat cuisiné servi aux enfants du restaurant scolaire, résultat : très satisfaisant.

Remerciements à Mlle Margerit et M. Belleli pour un don aux écoles de Saint-Gence.

Nouvelle association : Une nouvelle association vient de voir le jour sur notre commune. Il s'agit des Mil' Pat', une association regroupant les amateurs de randonnée pédestre. Félicitations et bienvenue sur la commune !

Violette Janet, étudiante en Aménagement à l'École Polytechnique de Tours, nous a communiqué le rapport de son stage qui portait sur la création d'un gymnase en milieu rural : « Aménagement d'un gymnase dans la commune de Saint-Gence (Haute-Vienne) selon la haute qualité environnementale »

Maisons Fleuries : le jury communal effectuera ses visites début juillet

**Prochaine séance du conseil municipal : le 11 septembre 2008.**



## **Infos municipales**

### **Eco-Points**

Rappelons les règles élémentaires de bon usage des éco-points (conteneurs pour récupérer le verre) :

- avant de vous rendre sur le site des conteneurs, penser à vider entièrement vos bouteilles
- ne pas abandonner à côté des conteneurs les cartons vides qui vous ont servi à transporter vos bouteilles vides
- et ne pas déposer non plus de récipients en verre à côté des conteneurs

### **Pas de stationnement sur l'aire de jeux**

Il est strictement interdit aux véhicules de stationner sur l'aire de jeux de la commune. Par ailleurs, la commission Voirie va étudier, en concertation avec les habitants concernés des solutions afin de limiter l'accès des véhicules qui empruntent la rue des Amphores du lotissement du Camp de César.

### **Actes d'incivilité**

La commune fait des efforts importants en matière de fleurissement, il est toujours aussi navrant de constater que des individus sans scrupules n'hésitent pas à se servir en arrachant plantes et fleurs ... Quel manque de respect pour le travail des employés municipaux et pour l'ensemble des habitants de Saint-Gence !

### **Interdiction d'utilisation du stade municipal**

Le terrain du stade municipal va être remis en état pendant l'été. En conséquence, l'accès à la pelouse est strictement interdit pendant les mois de Juillet et Août. Laissons le temps à notre pelouse de se renforcer et de se fortifier !

### **Randonnez-vous en Haute-Vienne**

Le conseil général de la Haute-Vienne organise le 7 septembre prochain la manifestation ***Randonnez-Vous en Haute-Vienne*** autour du lac de Saint-Pardoux ; des dépliants sont disponibles en mairie, ou vous pouvez contacter les service communication du Conseil général : 05 55 45 10 58.

### **Campagne de Chasse 2008-2009**

La période d'ouverture générale de la chasse à tir en Haute-Vienne est fixée pour tout gibier :  
du 14 septembre 2008 à 8 heures au 28 février 2009 inclus.

L'arrêté complet fixant toutes les exceptions à cette règle générale est consultable en mairie

De plus un arrêté préfectoral fixe les conditions dans lesquelles le titulaire du droit de chasse ou l'exploitant sont autorisés à faire fuir les sangliers d'un champ cultivé.